Présidence de M. Jean-Louis Cachin

La séance est ouverte à 20h au bâtiment communal du Closalet.

L'ordre du jour ci-dessous a été accepté à l'unanimité :

1. Appel,
2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015,
3. Rapport de gestion et comptes 2014,
4. Arrêté d'imposition 2016,
5. Approbation des statuts de l'Association des communes du district de la Broye-Vully concernant la fusion de l'organisation de la protection civile,
6. Renouvellement du bureau et nomination des différentes commissions,
7. Communications de la Municipalité,
8. Divers et propositions individuelles.

1. APPEL

Membres absent-e-s excusé-e-s : Bornex Jacqueline, Conus Christiane, Conus Hubert, Flückiger Brigitte, Pellet Jacques
Membres absents non-excusé-e-s : Dubois Gilbert, Jayet Cédric, Jayet Philippe, Jayet Rose-Marie, Kummer Walter, Maklouf Roland, Savary Katia, Tavernier Lydia
Membre démissionnaire : Angéloz Rosalie
Membres assermenté-e-s : Kaeser Sandrine, Menoud Christophe

Membres présents :	25
Membres absents excusés :	5
Membres non-excusé-e-s :	8
Effectif actuel :	38

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal a été lu et accepté à mainlevée à l'unanimité.

3. RAPPORT DE GESTION ET COMPTES 2014

Monsieur Laurent De Blasio, responsable des finances, a exposé dans les détails les comptes 2014 en comparaison avec les comptes 2013 et le budget 2014. Ensuite, Monsieur Yannick Escher, Syndic, a donné lecture du rapport dans lequel il a présenté les moments mémorables des événements communaux déroulés en 2014.

Récapitulation des comptes 2014

Total des recettes : Frs 1'661'730.32

Total des dépenses : Frs 1'505'127.59

Bénéfice : Frs 156'602.73

Au nom de la commission de gestion, Madame Marie-Christine Bovet demande à l'assemblée d'accepter le rapport de gestion et compte 2014 tels que présenté. Par-delà même en donner décharge aux organes responsables.

A main levée, le Conseil approuve le rapport de la commission de gestion et accepte par une abstention et 24 oui le rapport de gestion et comptes 2014 du 12 mai 2015.

4. Arrêté d'imposition 2016

Le Syndic, Monsieur Yannick Escher présente le préavis municipal.

La situation financière de la commune étant saine, l'exercice 2014 présentant un bénéfice de CHF156'602.73 nettement plus élevé que ce que prévoyait le budget (CHF 66'300.-). Le taux d'imposition n'entraînant pas une hausse des rentrées fiscales, il a été décidé de maintenir le point d'impôt au même niveau.

Madame Marie-Christine Bovet, au nom de la commission chargée de l'étude de ce préavis, propose à l'assemblée :

art. 1 d'établir le taux d'imposition communal à 67 points pour l'année 2016.

La discussion n'est pas utilisée.

Par vote à main levée, le Conseil approuve le rapport de la commission et accepte par un avis contraire et 24 oui le préavis municipal no 1/2015 du 4 mai 2015.

5. Approbation des statuts de l'association des communes du district de la Broye-Vully, fusion de l'organisation de la protection civile

Le Syndic, Monsieur Yannick Escher présente le préavis municipal.

Pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires actuels et futurs, il est nécessaire de revoir la loi d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile. Il a été décidé de redéfinir les régions de Protection civile qui correspondront au découpage territorial des districts. La structure actuelle sera préservée à savoir un Conseil Intercommunal et un Comité de direction. Chaque région sera dirigée par un Commandant qui disposera d'un Etat-Major et d'un secrétariat. La Protection civile du district de la Broye-Vully englobera les régions d'Avenches, Payerne et Moudon.

Le budget projeté est de CHF 17.32 par habitant. Chaque commune paiera à l'organisation de protection civile du district sa part définie selon le budget voté par le Conseil intercommunal.

Les statuts de l'association ont été mis en consultation auprès des Municipalités jusqu'à fin mars 2014. Après quelques ajustements, le comité de pilotage a abouti à la version définitive des statuts annexés au préavis.

Au nom de la commission chargée de l'étude ce préavis, Monsieur Jean-Claude Dupuis propose à l'assemblée :

Art. 1 d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de la Broye-Vully (ORPC) pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2016.

Art. 2 d'accepter les statuts de la nouvelle Association de protection civile des communes du district de la Broye-Vully.

Art. 3 d'autoriser la Municipalité à se retirer de la convention régissant l'ORPC actuelle.

Sans question ni discussion, le Conseil approuve à main levée le rapport de la commission et accepte à l'unanimité le préavis municipal no 2/2015 du 4 mai 2015.

• Monsieur Steve Dupuis demande si à la suite des investissements qui seront effectués sur le réseau d'eau, une augmentation du prix de l'eau est envisagée. Le Syndic répond que les travaux seront échelonnés sur 20 ans du plus urgents au moins urgents. Ils débuteront lors de la prochaine législature. Pour des raisons écologiques, la priorité est donnée aux travaux sur les canalisations d'épuration le long de la Broye et ensuite celle des Bains. Quant à la position de la Municipalité sur une hausse du prix de l'eau, pour l'heure aucune augmentation est à prévue mais qu'au besoin la Municipalité les adaptera.

7. DIVERS

• A une question relative à l'utilisation de la chapelle lors des travaux, M. Tony Kaeser répond qu'étant donné que les bancs seront sortis, elle sera inutilisable pendant les travaux qui se dérouleront certainement dans le courant de l'été. Les citoyen-ne-s seront tenu-e-s informé-e-s le moment venu.

• Madame Esther Dutoit demande qu'elle est la politique de la commune en matière de gestion de détritus des chiens. Elle a remarqué que plusieurs propriétaires ne ramassaient pas. Le Syndic répond qu'un courrier avait été adressé à tous les propriétaires de chiens en prévention. Tout à chacun peut faire remarquer aux personnes concernées l'importance de maintenir le village dans un état de propreté. En tous les cas, le nouveau règlement de police prévoit une sanction et si le problème persiste la Municipalité devra sévir.

• Monsieur Pierre-André Tavernier a constaté qu'à la déchetterie, il y avait notamment un évier et des sacs de toutes les couleurs. Monsieur Jérôme Gobalet a ouvert plusieurs fois ces sacs pour les ramener à leurs propriétaires mais il n'a pas trouvé de noms parmi tous les emballages. Monsieur P-A. Tavernier demande s'il ne faut non plus pas sévir... mais la difficulté est qu'il faut prendre les auteurs sur le fait et Ils attendent que l'employé ait tourné les talons pour faire du cheni.

•Monsieur Marius Genier relève que le panneau de limitation de l'entrée du village du côté de Seigneux est délavé. Ceci peut poser des problèmes de jurisprudence. Monsieur le Syndic dit qu'il sera changé en même temps que la réfection de la route.

•Monsieur René Bühler relève que le panneau devant l'entrée du collège fait « mal aux yeux ». Monsieur Jean-Louis Cachin explique qu'il a essayé de le redresser mais n'a pas réussi en raison d'une barre en fer. Monsieur Yannick Escher dit qu'une solution sera trouvée.

La parole n'est plus demandée. Le Président invite chacun-e au verre de l'amitié chez Roland Flückiger.
La séance est close à 21h38

Jean-Louis Cachin
Président

CONSEIL GÉNÉRAL
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE
HENNIEZ

Florie Repond
Secrétaire